

REPUBLIQUE FRANCAISE
**PROJET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021
DE LISTRAC-MEDOC**




Ouverture de la séance : 19h30

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'Article L2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Est nommée aux fonctions de secrétaire de séance : **Mme SANDRA LEGRAND**

Adoption du Procès-Verbal de la séance du conseil Municipal de Listrac-Médoc du **29 avril 2021**

	DÉLIBÉRATION 2021_52 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS																																								
<p>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 23 - Procuration(s) : 3 - Absent(s) excusé(s) : 3 - Absent(s) : 0 <p><u>Date de convocation</u> 22/06/2021</p> <p>DEL 2021_52</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme LEGRAND Sandra</p>																																								
<p>FINANCES</p>	DÉLIBÉRATION 2021_52 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS																																								
<p>Le Conseil municipal de Listrac Médoc,</p> <p>Vu la délibération du 14 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 de la commune de Listrac-Médoc et en particulier la ligne budgétaire relative aux subventions pour les associations,</p> <p>Considérant les demandes de subventions des associations présentées ci-dessous,</p> <p>Sur présentation de Monsieur LOUBANEY, il sera demandé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur les demandes et octrois ci-après.</p> <p>Monsieur LOUBANEY insiste sur le fait que les conseillers ayant intérêt dans ces associations ne peuvent prendre part au vote.</p> <p>Le conseil se prononcera sur les demandes suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="145 1339 1433 1574"> <thead> <tr> <th>CHAPITRE</th> <th>COMPTE</th> <th>TITULAIRE</th> <th>DEMANDE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65 Autres charges de gestions courantes</td> <td>6574</td> <td>LISTRAC'AMAP</td> <td>700 €</td> <td>700 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6574</td> <td>AIRSOFT MEDOC COMPANY</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6574</td> <td>ASML FOOT</td> <td>2 000 €</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6574</td> <td>ACCA LISTRAC</td> <td>800 €</td> <td>800 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'autoriser l'attribution des subventions telles que détaillées ci-dessus, ➤ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. <table border="1" data-bbox="181 1765 1425 1854"> <thead> <tr> <th colspan="5"><u>ADOPTÉ</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voteants : 23</td> <td>Abstentions : 0</td> <td>Exprimés : 23</td> <td>Pour : 23</td> <td>Contre : 0</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme</i></p> <p style="text-align: center;">Le Maire Aurélie TEIXEIRA</p>		CHAPITRE	COMPTE	TITULAIRE	DEMANDE	MONTANT	65 Autres charges de gestions courantes	6574	LISTRAC'AMAP	700 €	700 €		6574	AIRSOFT MEDOC COMPANY	500 €	500 €		6574	ASML FOOT	2 000 €	2 000 €		6574	ACCA LISTRAC	800 €	800 €	TOTAL			4 000 €	4 000 €	<u>ADOPTÉ</u>					Voteants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
CHAPITRE	COMPTE	TITULAIRE	DEMANDE	MONTANT																																					
65 Autres charges de gestions courantes	6574	LISTRAC'AMAP	700 €	700 €																																					
	6574	AIRSOFT MEDOC COMPANY	500 €	500 €																																					
	6574	ASML FOOT	2 000 €	2 000 €																																					
	6574	ACCA LISTRAC	800 €	800 €																																					
TOTAL			4 000 €	4 000 €																																					
<u>ADOPTÉ</u>																																									
Voteants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0																																					

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DÉLIBÉRATION 2021_53 PORTANT SUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 23
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 0

Date de convocation

22/06/2021

DEL 2021_53

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Sandra

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2021_53 PORTANT SUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le comptable public nous a adressé une liste des créances irrécouvrables. Ces dernières correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le comptable public propose d'admettre douze pièces en non-valeur pour un montant de 590,60 €.

Les titres à admettre en non-valeur sont les suivants :

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Association	2017	T-7	400	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2019	R-8-19080004	20	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-8-19080005	12,4	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-6-19060002	57,8	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2018	R-8-18080006	30,6	Décédé et demande renseignement négati
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-245	8	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-239	9	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	T-444	26	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-8-19080016	5,7	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-8-19080027	0,1	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-247	9	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-457	12	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL			590,6	

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :


- D'admettre en non-valeur les titres de recettes mentionnés ci-dessus pour un montant de 590,60 € sur le budget communal en imputant un mandat à l'article 6541
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

<u>ADOPTÉ</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 <p>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 23 - Procuration(s) : 3 - Absent(s) excusé(s) : 3 - Absent(s) : 0 <p><u>Date de convocation</u> 22/06/2021</p> <p>DEL 2021_54</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2021_54 PORTANT SUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE BAUDAN</p> <p>L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme LEGRAND Sandra</p>										
VOIRIE	<p>DÉLIBÉRATION 2021_54 PORTANT SUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE BAUDAN</p>										
<p>Vu le Code des marchés publics, Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2021 pour le marché de travaux d'enfouissement des réseaux route de Baudan, trois entreprises ont remis une offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entreprise LACIS ➤ Entreprise CITÉOS ➤ Entreprise ETE RÉSEAUX <p>La commission d'appel d'offres, réunie le 21 juin 2021, après analyse des offres selon les critères d'attribution (moyens humains et matériels mis en œuvre, méthodologie employée, sécurité sur le site et prix) a établi le classement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{er} CITÉOS ➤ 2^{ème} LACIS ➤ 3^{ème} ETE RÉSEAUX <p>L'offre de ces trois entreprises est conforme au DCE et est techniquement recevable. L'offre de l'entreprise CITÉOS ressort comme étant la mieux-disante pour un prix total de 66 131,02 € HT soit 79 358,02 € TTC.</p> <p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De confier le marché à l'entreprise CITÉOS pour un prix total de 66 131,02 € HT soit 79 358,02 € TTC. ➤ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. 											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><u>ADOPTÉ</u></td> </tr> <tr> <td style="width: 20%;">Votants : 23</td> <td style="width: 20%;">Abstentions : 0</td> <td style="width: 20%;">Exprimés : 23</td> <td style="width: 20%;">Pour : 23</td> <td style="width: 20%;">Contre : 0</td> </tr> </table>		<u>ADOPTÉ</u>					Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
<u>ADOPTÉ</u>											
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0							
<p><i>Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme</i></p> <p style="text-align: center;">Le Maire Aurélie TEIXEIRA</p>											

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DÉLIBÉRATION 2021_55 portant sur la délégation de signature et envoi par le service instructeur de la Communauté de Commune Médullienne des demandes de pièces complémentaires et/ou majoration ou modification des délais d'instruction afin d'améliorer le délai de traitement des Autorisations du Droit des Sols.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 23
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 0

Date de convocation

22/06/2021

DEL 2021_55

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Sandra

URBANISME

DÉLIBÉRATION 2021_55 portant sur la délégation de signature et envoi par le service instructeur de la Communauté de Commune Médullienne des demandes de pièces complémentaires et/ou majoration ou modification des délais d'instruction afin d'améliorer le délai de traitement des Autorisations du Droit des Sols.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 et L.5211-4-3,
Vu le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1 à L422-8, ainsi que de l'article R423-15 et de l'article L423-1,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médullienne en date du 09 avril 2015 mettant à disposition des services de la Communauté de Communes Médullienne pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),
Vu la convention actée par la délibération du conseil municipal de Listrac-Médoc du 14 avril 2015 relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme relatifs au droit des sols.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de conventionner avec les services de la Communauté de Communes dans la gestion et l'instruction de certains dossiers liés aux autorisations d'urbanisme.

L'avenant à la convention a pour objet de faciliter l'envoi et la transmission des demandes de pièces complémentaires et/ou majoration ou modification des délais d'instruction afin d'améliorer le délai de traitement des Autorisations de Droit des Sols. Il fixe les modalités de mise en œuvre de délégation de signature et de l'envoi des demandes de pièces complémentaires et/ou majoration ou modification des délais d'instruction par le service instructeur de la Communauté de Commune Médullienne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23


Pour : 23

Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

**Le Maire
Aurélie TEIXEIRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 <p>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</p>	DÉLIBÉRATION 2021_56 Acquisition foncière en vue de la création d'une Halle, d'une Maison des Jeunes et de la Culture et de bureaux
<p><u>Nombre de membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 23- Présents : 20- Votants : 23- Procuration(s) : 3- Absent(s) excusé(s) : 3- Absent(s) : 0 <p><u>Date de convocation</u> 22/06/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL 2021_56	<u>Absent(e)(s) :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Mme LEGRAND Sandra
FINANCES	DÉLIBÉRATION 2021_56 Acquisition foncière en vue de la création d'une Halle, d'une Maison des Jeunes et de la Culture et de bureaux

La commune de Listrac-Médoc souhaite faire l'acquisition des parcelles F 154 et F 155 et des bâtiments existants sur ces parcelles.

Cette propriété appartient à Madame Agnès BLANC, née AVRIL, et Madame Aline BLANC qui souhaitent céder ce bien à la commune.

L'avis du domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 211 000 €.

Le Département de la Gironde peut nous soutenir dans ce projet en nous octroyant une aide de type « Actions Foncières ».

Cet achat sera financé comme suit :

SOURCES	MONTANT TTC	TOTAL TTC
FONDS PROPRES	169 222 €	211 000 €
DÉPARTEMENT	41 778 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :


- D'adopter Le plan de financement.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

<u>ADOPTÉ</u>				
Votants : 23	Abstentions : 1	Exprimés : 23	Pour : 20	Contre : 2

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

	DÉLIBÉRATION 2021_57 portant sur la demande de subvention au titre du FDAEC 2021																		
<p>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 23 - Procuration(s) : 3 - Absent(s) excusé(s) : 3 - Absent(s) : 0 <p><u>Date de convocation</u> 22/06/2021</p> <p>DEL 2021_57</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, GUINANT Valérie.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme DARVES (pouvoir à M. LLORCA), Mme REYSSIE (pouvoir à WILLIOT), Mme BROHAN (pouvoir à Mme LESCARRET)</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme LEGRAND Sandra</p>																		
FINANCES	DÉLIBÉRATION 2021_57 portant sur la demande de subvention au titre du FDAEC 2021																		
<p>Vu la délibération du 14 avril 2021 relative au vote du budget principal de la commune de Lustrac-Médoc, Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Considérant le règlement pour l'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, Considérant le montant de l'aide alloué, Considérant la nécessité de remplacer un véhicule de la commune mis en circulation le 28 juin 2001 et dont l'état nécessiterait un investissement qui ne serait pas en adéquation avec sa valeur.</p> <p>Sur présentation de Madame le Maire, il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur la validation du plan de financement ci-dessous pour l'achat d'un véhicule électrique et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent. Étant entendu que les montants des recettes, si allouées, seront à rajouter au budget communal.</p> <table border="1" style="margin: 20px auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>SOURCES</th> <th>MONTANT TTC</th> <th>TOTAL TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FONDS PROPRES</td> <td>7 928,12 €</td> <td rowspan="2">24 761,12 €</td> </tr> <tr> <td>FDAEC</td> <td>16 833 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'adopter la proposition de Madame le Maire. ➤ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. <table border="1" style="margin: 20px auto; border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><u>ADOPTÉ</u></td> </tr> <tr> <td style="width: 20%;">Votants : 23</td> <td style="width: 20%;">Abstentions : 0</td> <td style="width: 20%;">Exprimés : 23</td> <td style="width: 20%;">Pour : 23</td> <td style="width: 20%;">Contre : 0</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; font-size: small; margin-top: 20px;">Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Le Maire Aurélie TEIXEIRA</p>		SOURCES	MONTANT TTC	TOTAL TTC	FONDS PROPRES	7 928,12 €	24 761,12 €	FDAEC	16 833 €	<u>ADOPTÉ</u>					Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
SOURCES	MONTANT TTC	TOTAL TTC																	
FONDS PROPRES	7 928,12 €	24 761,12 €																	
FDAEC	16 833 €																		
<u>ADOPTÉ</u>																			
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0															